

L'étude publiée fin août par l'Insee, sur la rémunération dans la Fonction publique de l'État\*, met en évidence la diminution du pouvoir d'achat des personnels et les inégalités de rémunération, en particulier entre les personnels enseignants des premier et second degrés.

Le Sgen-CFDT considère que la revalorisation des personnels et la résorption des inégalités salariales sont aujourd'hui urgentes. La transformation des services publics ne peut plus se faire sans une meilleure reconnaissance du travail et de l'engagement des personnels. Si la politique salariale se discute au niveau de la Fonction publique, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ENESR) reste maître de sa politique indemnitaire, de sa politique de promotion, et il est donc responsable de l'équité de traitement de ses personnels.

**C'est pour progresser vers cette équité que le Sgen-CFDT a signé en mai 2013 le protocole catégoriel, qui prévoyait notamment la création d'une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) de 400 euros, laquelle avait vocation à terme d'égaliser l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) perçue dans le second degré (1 200 euros). Aujourd'hui, la ministre de l'ENESR a annoncé elle-même disposer des moyens de procéder à ce rattrapage. Le Sgen-CFDT lui demande donc de tenir les engagements pris en 2013 et de procéder immédiatement à l'augmentation de l'Isae.**

\* Les salaires dans la fonction publique d'État : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1564](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1564)

Pour en savoir plus :

Communiqués de presse du Sgen-CFDT :

- Accord sur les mesures catégorielles : trois pas dans la bonne direction, communiqué de presse du 27 juin 2013 : <http://urlz.fr/2mxu>
- Le Sgen-CFDT lance une alerte sociale concernant les rémunérations et les carrières des professeurs des écoles, communiqué de presse du 21 janvier 2014 : <http://urlz.fr/2mxw>
- Alerte sociale premier degré, communiqué de presse du 31 janvier 2014 : <http://urlz.fr/2mxx>

Communiqué de presse de l'Uffa-CFDT :

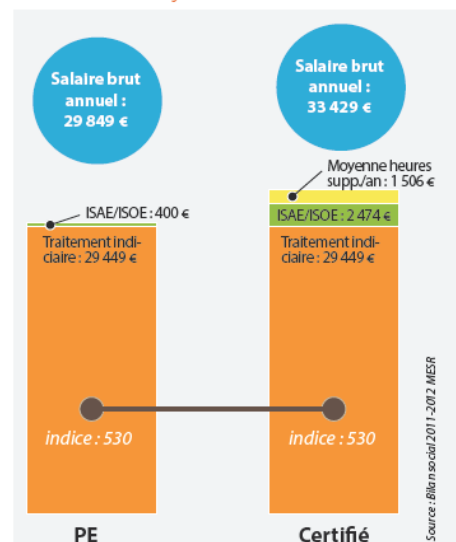
- Baisse de 0,7 % des salaires des agents de l'État en 2013 (26 août 2015) : <http://urlz.fr/2mxz>

Comparaison chiffrée des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

	Premier degré	Second degré	Écart
ISAE/ISOE	400 € par an	De 1 200 à 2 600 € par an	Entre 800 et 2 200 € / an
Taux de promotion	3 % en 2013 4 % en 2014	7 %	
Heures supp. par an	0	1,2 heure hebdomadaire	1 506 € par an
Indice moyen	523 soit 2 421,64 € brut	575 soit 2 662,41 € brut	240 € / mois 2 880 € / an

Source : Bilan social 2011-2012 MESR

Rémunération moyenne en milieu de carrière



Rémunération nette mensuelle versée en 2011

